



# Agentes Territoriales, Pour nos droits, Pour l'égalité, Mobilisons-nous !!

Agente administrative, secrétaire de mairie, agente d'entretien, ATSEM, aide soignante en EHPAD, assistante sociale, chargée de mission, secrétaire médico-sociale, puéricultrice de PMI, bibliothécaire, assistante familiale... **Femmes et agentes du service public**, nous représentons plus de 60% des fonctionnaires territoriaux, nous représentons la majorité des emplois précaires...

**LE 8 MARS, JOURNÉE DE LUTTE DES FEMMES, FAISONS-NOUS ENTENDRE !**

Plus que jamais, nous devons nous battre contre les inégalités persistantes qui s'aggravent entre les femmes et les hommes malgré le protocole égalité professionnelle.

## En matière de violences, battons-nous pour :

- l'accompagnement systématique des victimes de violences sexistes au travail avec l'attribution automatique de la protection fonctionnelle (le statut oblige la collectivité publique à protéger les fonctionnaires contre les violences dont ils ou elles pourraient être victimes, art 11 de la loi 83-634)
- des sanctions exemplaires envers les auteurs de tels faits,
- la stricte application des lois contre les comportements sexistes, le harcèlement moral et sexuel et selon l'article L.1153-5 du code du travail, l'affichage des articles du code pénal condamnant ces infractions,
- une campagne de prévention antisexiste au sein des collectivités,
- l'aménagement des locaux respectueux de l'intimité : vestiaires et toilettes,
- Le maintien et le renforcement des CHSCT.

## En terme salarial, battons-nous pour :

- la baisse du temps de travail, les 32h vers les 28h,
- le développement d'un service public de la petite enfance et de l'aide à la dépendance,
- des mesures contraignantes pour les collectivités qui ne prennent pas de dispositions visant la résorption des inégalités,
- l'égalité de traitement par la revalorisation des filières dites « féminines » et la mise à plat des régimes indemnitaires et un plan national de rattrapage salarial,
- la prise en compte en totalité des congés parentaux et des temps partiels dans le calcul de la retraite,
- la transmission au comité technique d'un rapport de situation comparée (RSC) annuel portant des préconisations concrètes de rattrapage salarial.

**En matière de rémunération, l'écart entre les hommes et les femmes, en 2018, est toujours de 26% !  
C'est comme si, nous, salariées, tous les jours, n'étions plus payées à partir de 15h40 !**

## Le jeudi 8 mars 2018,

**La Fédération SUD Collectivités Territoriales se mobilise dans une journée d'action, appelle à faire grève toute la journée ou à débrayer (en grève) à partir de 15H40, et à s'inscrire dans toutes les initiatives unitaires locales**

Un préavis de grève national de 24H a été déposé

Fédération SUD Collectivités Territoriales

31 rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS  
tel : 01 58 39 32 09 - mël : fedesudct@gmail.com - www.sud-ct.fr  
www.facebook.com/fedesudct

